

AVENANT N° 2 REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERMOTARD

ARTICLE 9 - DEROULEMENT DES EPREUVES

Essais qualificatifs	
Challenger	<p><u>Dans le cas où il n'y a que 3 groupes :</u> A l'issue des 3 séances d'essais chronométrés de 15 mn, les pilotes ayant réalisé les 10 meilleurs temps chronométrés dans chacun des 3 groupes seront automatiquement qualifiés pour les manches du Trophée de France Challenger. Les 2 dernières places encore vacantes pour le Trophée de France Challenger seront attribuées aux pilotes ayant réalisé les 2 meilleurs temps des non qualifiés (parmi les 3 groupes). Les 10 suivants des 3 groupes seront qualifiés en Promo Challenger A. Les 2 dernières places vacantes en Promo Challenger A seront attribuées aux pilotes ayant réalisé les 2 meilleurs temps des non qualifiés (parmi les 3 groupes). Tous les autres pilotes seront automatiquement qualifiés en Promo Challenger B. La mise en place pour les manches sera faite en fonction des résultats des essais qualificatifs.</p> <p><u>Dans le cas où il y a 4 groupes :</u> <u>Grille de 32 pilotes :</u> A l'issue des 4 séances d'essais chronométrés de 15 mn, les 8 pilotes ayant réalisé les meilleurs temps Chronométrés dans chacun des 4 groupes seront automatiquement qualifiés pour les manches du Trophée de France Challenger. Les 8 suivants des 4 groupes seront qualifiés en Promo Challenger A, les 8 suivants en Promo Challenger B et les pilotes restant en Promo Challenger C.</p> <p><u>Grille de 36 pilotes :</u> A l'issue des 4 séances d'essais chronométrés de 15 mn, les 9 pilotes ayant réalisé les meilleurs temps Chronométrés dans chacun des 4 groupes seront automatiquement qualifiés pour les manches du Trophée de France Challenger. Les 9 suivants des 4 groupes seront qualifiés en Promo Challenger A, les 9 suivants en Promo Challenger B et les pilotes restant en Promo Challenger C.</p>

Fait à Paris, le 19 juillet 2021